

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2024

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2333)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, Mme Blin, M. Bazin, M. Gosselin, M. Le Fur, M. Bony, M. Bourgeaux et
Mme Valentin

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences de la suppression de l'article 1er du projet de loi, qui proposait une nouvelle incrimination à laquelle était rattachée l'introduction à l'article 2 d'une circonstance aggravante pour certaines infractions. Il tend en conséquence à la suppression de cet article.